



MAIRIE DE FALLERON
85670 FALLERON

VENDÉE

téléphone : 02 51 35 50 91

télécopie : 02 51 35 54 54

e-mail : mairie.falleron@wanadoo.fr

Réunion du 25 février 2016

COMPTE RENDU

L'an deux mil seize, le vingt-cinq février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2016

PRESENTS : MM TENAUD, GROSSIN, Mme VRIGNEAU, MM CHATELIER, GIRARD, Mme HERBERT, MM ACHARD, ROUSSEAU, Mmes POUVREAU, BAUD, M. MICHENEAU, Mmes GABORIT, RICORDEL, BONNEAU.

EXCUSE : Mme CHAUVIN, MM GELEBART, BETHUIS, Mme FOREST.

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE BARRETEAU

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de Mr et Mme BARRETEAU.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE CHAUVIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de Mr et Mme CHAUVIN.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PALLUAU ET SES COMMUNES MEMBRES

Considérant qu'aux fins de rationaliser les achats, d'améliorer les procédures de passation et d'optimiser leurs coûts, la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et ses communes membres relève d'un intérêt certain et constitue une des actions à conduire dans les plus brefs délais, le Conseil Municipal approuve la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays de Pallau et ses communes membres.

A FALLERON, le 26 février 2016

Le Maire,
Gérard TENAUD

